

Chambéry, le 20 août 2022

ADASEN 1er degré

Affaire suivie par :
Marianne POUJOL

DSDEN de la Savoie, 131 avenue de Lyon
73 018 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.96.82
Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Le Directeur Académique des services de l'Education
nationale de la Savoie

L'Inspecteur /trice de l'Education nationale de la
circonscription de

à

Mesdames, Messieurs les directeur(rice)s d'école,
Mesdames, Messieurs les enseignant(e)s,
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressources,
Mesdames, Messieurs les enseignantes référentes,

Note de rentrée 2023

Références :

- *Loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance »*
- *loi du 28 août 2021 confortant le respect des principes de la République.*
- *Circulaire de rentrée du 6 juillet 2023 : « Une École qui instruit, émancipe et protège »*
- *Circulaire du 24 septembre 2020 « renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030 »*
- *Circulaire du 12 janvier 2022 « 30 minutes d'activité physique quotidienne »*
- *Protocole de traitement des situations de harcèlement dans le premier degré - MEN - Juillet 2016*
- *Note de service départementale de préparation à la rentrée scolaire du 9 mai 2023*

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de préciser **les orientations de cette année scolaire 2023-2024**. Elle s'inscrit dans les objectifs ministériels d'une école qui instruit, avec **un double enjeu d'amélioration sensible des savoirs fondamentaux sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et d'une continuité du parcours scolaire de l'élève école/collège/lycée renforcée à l'échelle d'un réseau**. **Pour se faire, l'élève doit trouver tout au long de sa scolarité des conditions d'apprentissage sereines d'une école qui émancipe et qui protège**. L'école poursuit son engagement quant aux défis que nous devons relever collectivement dans la visée d'une société durable et égalitaire : la lutte contre toute forme de discrimination, contre les inégalités sociales et scolaires, la sauvegarde du climat et de l'environnement. Le bien-être des élèves ne se construit pas sans une pleine et entière confiance aux équipes, dans votre capacité à rénover l'école d'aujourd'hui et à inventer celle de demain, toujours plus en phase avec l'évolution de notre société et de ses enfants. **Les équipes de circonscription, du pôle ressources, de la DSDEN, sont à vos côtés dans un accompagnement, une formation de proximité, au plus près des besoins, et une volonté affirmée de soutien dans l'exercice d'un métier qui se complexifie.**

Ces orientations définissent notre cadre de travail collectif, à décliner dans chacune des écoles de vos circonscriptions et précisées dans les annexes de cette note.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire.

Département

Une équité dans la répartition des moyens – une clarification du cadre dans la répartition des élèves

La carte scolaire est une recherche de la plus grande efficacité et équité dans l'implantation des moyens sur le département.

La répartition des postes tient compte d'une vigilance accrue envers des territoires ruraux et de montagne, les secteurs d'Education prioritaire, les écoles socialement fragilisées. L'ensemble des situations est étudié dans un dialogue transparent, constant, directeur d'école/maire/IEN/DSDEN en lien avec les représentants des personnels, afin que les réajustements puissent se faire au plus près des besoins.

La note de service départementale du 9 mai 2023 vous accompagne en clarifiant le cadre d'admission et de répartition des élèves. L'accueil des TPS hors dispositif spécifique, doit se faire dans la limite des places disponibles, au regard des conditions d'accueil en corrélation avec les besoins spécifiques de très jeunes enfants. Pour rappel, la note préconise de limiter l'admission aux enfants nés au mois d'avril hors EP et limitation aux enfants qui auront deux ans le jour de la rentrée scolaire en EP. Des adaptations peuvent être mises en place pour une adaptation de l'enfant à l'école.

Une identification des besoins, des leviers pour améliorer la réussite, le bien-être, l'équité sociale de tous les élèves sur son territoire.

Reconduction des évaluations CP, CE1, 6ème et tests de positionnement en seconde, **évaluations étendues** pour l'ensemble des élèves de CM1. Dates de passation CP/CE1/CM1 : entre le lundi 11 et le vendredi 22 septembre 2023, saisie du 11 au 29 septembre.

L'analyse de ces résultats, pilotée par le directeur et accompagnée par l'équipe de circonscription doit permettre à chaque étape de la scolarité

de mieux situer le niveau des élèves, et se traduire par un lien individualisé avec chaque famille, dans l'explicitation des attendus et des moyens de remédiation mis en œuvre pour l'enfant. Cette analyse doit également constituer un outil de pilotage pour le directeur, dans une optique d'alimenter la réflexion des conseils de cycle, dans une vision globale du parcours de l'élève.

Evaluations d'école / projet d'école

L'évaluation des écoles se poursuit. Elle s'inscrit dans un objectif d'accompagnement de l'équipe pédagogique dans sa propre analyse d'amélioration du parcours de l'élève, des conditions de réussite collective et individuelle, du rôle et de la place de chacun dans l'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

Le calendrier et les modalités seront confirmées par les IEN confortant les informations déjà reçues pour les écoles bénéficiant du processus en 2023-2024. Cette évaluation permet de poser les bases du nouveau projet d'école dès la rentrée suivante. Ainsi, les écoles évaluées en 2022/2023 rédigent leur projet d'école dans le premier trimestre de la rentrée 2023, pour une présentation au conseil d'école suivant après avis de l'IEN.

La journée de solidarité sera laissée à l'appréciation des équipes, notamment pour conduire cette réflexion autour de l'évaluation d'école ou du projet d'école.

Notre école faisons-la ensemble

En parfaite complémentarité avec les réflexions et besoins émergés des évaluations, des projets d'école, les concertations initiées par les équipes pédagogiques au niveau local, permettent d'identifier des leviers de transformation de l'école, et de bénéficier de financements afin que les actions pédagogiques, l'environnement de travail, répondent mieux à la réussite et au bien-être des élèves, et conduisent à la réduction des inégalités scolaires. En parallèle, le plan départemental s'adapte aux besoins de formation repérés, notamment en proposant dès cette rentrée des parcours « enseigner autrement ». En toute complémentarité, sont à votre disposition l'équipe de circonscription de votre école et Marie-Françoise Olivier, référente départementale.

Le Pacte, des missions valorisées au service des élèves

Dans un double enjeu d'amélioration des conditions d'exercice du métier d'enseignant et d'un meilleur accompagnement pédagogique, chaque enseignant peut s'inscrire dans une ou plusieurs missions du pacte via l'application Colibris : sessions de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de sixième, soutien aux élèves en difficulté à l'école primaire, stages de réussite lors des vacances scolaires.

Conforter une pédagogie de projets pour donner du sens aux apprentissages

Classes de découverte : Après deux années de crise sanitaire, les projets, classes de découverte se remettent résolument en route.

Une journée de sensibilisation, promotion, aide à la constitution des dossiers, est proposée par les différentes associations (FOL, USEP, ASCD...) en complémentarité avec le conseil départemental et la DSDEN 73, **le mercredi 27 septembre 2023**.

La deuxième journée de pré-rentrée sera laissée à l'appréciation des équipes qui pourront dans le cadre d'une journée de réflexion participer à cet événement.

Labellisations E3D :

L'objectif fondamental de l'EDD est de « fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement. »

La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), c'est lorsque qu'un établissement s'engage dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux [Objectifs de développement durable \(Agenda 2030\)](#), dans les 4 dimensions de la vie d'un établissement :

* les enseignements (programmes et autres éducations transversales)

* la vie scolaire (modalités de gouvernance, place de l'élève)

* les priorités de gestion et de maintenance

* les liens avec son territoire (à toutes les échelles et à l'international)

avec une ouverture sur l'extérieur par le partenariat (collectivités territoriales, associations, PNR...),

Parfaitement compatible avec la démarche Notre école, faisons-la ensemble, l'EDD devient un moyen de pilotage de tous les acteurs et des problématiques de l'école au service d'une approche vertueuse vers la transition écologique, mais également un moyen de donner du sens aux enseignements en engageant une réflexion qui mobilise et responsabilise les élèves.

À cet effet, le label E3D a été créé pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD. L'équipe de circonscription se tient à la disposition des équipes pour les aider dans une labellisation.

Ressources (enjeux, démarche, label) : <https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable>

Bien-être des élèves

La lutte contre le harcèlement à l'école

De façon spécifique, et afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de harcèlement, le déploiement du programme **pHARe** devra se poursuivre dans toutes les écoles. Les directrices et directeurs devront entrer le plan de prévention dans l'application dédiée, **au plus tard dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire. Ce plan de prévention et de traitement des situations sera présenté au premier conseil d'école. Tout phénomène identifié, tout signalement, devra être traité** en se conformant au « Protocole de traitement des situations de

harcèlement dans les écoles ». **Tous les élèves, suivant leur âge, seront par ailleurs sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.** Le programme de formation engagé auprès des référents et des enseignants sera poursuivi.

30 minutes d'activités physiques quotidiennes et petits déjeuners, un enjeu autant éducatif que de santé publique

Le constat est critique, à la fois sur la difficulté de bon nombre d'élèves à maintenir une capacité d'attention suffisante aux apprentissages, que sur les enjeux de santé : 1 enfant sur 5 entre 6 et 17 ans est aujourd'hui en surpoids ou obèse - 65 % des 6-10 ans passent + de 2 heures par jour devant un écran. C'est entre 6 et 11 ans que les bonnes habitudes (d'hygiène de vie) s'installent. L'OMS recommande 2 x 30 minutes d'activité physique par jour pour les 5-17 ans. Or plus de 80% ne le font pas. 30 minutes d'AP par jour permettent de retrouver des capacités attentionnelles, de favoriser un meilleur climat scolaire, de lutter contre l'obésité, le surpoids, l'hypertension, le diabète et autres maladies chroniques.

Une mise en œuvre quotidienne est attendue, nécessaire dans toutes les écoles, dans chaque classe de façon articulée et complémentaire :

- sur des temps courts (pendant 30 mn ou en fractionné) lorsque des séances d'EPS ne sont pas programmées
 - o sur des temps de transition pour passer d'une séance d'apprentissage à une autre
 - o sur le temps de récréation, d'interclasse
 - o sur des temps périscolaires (en coordination avec la mairie)

Aides à la mise en œuvre : [Eduscol - https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne](https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne), USEP

Bien-être, accompagnement des personnels

Tout enseignant doit pouvoir exercer ses missions en toute sérénité, dans un cadre protecteur.

- Avec les familles : s'il est attendu un comportement exemplaire dans la professionnalité des enseignants, l'IEN, en complémentarité avec les actions de la directrice, du directeur d'école repositionne le cadre en tant que de besoin auprès des familles.
- Avec les élèves : tout enseignant qui le souhaite peut demander une aide, un accompagnement auprès du pôle ressources de la circonscription. En fonction des besoins, l'aide pourra être pensée avec le pôle pédagogique de la DSDEN (dont le service école inclusive).
- Pour tout questionnement professionnel, difficulté personnelle, essoufflement, besoin d'accompagnement social, d'aménagement au regard d'un problème médical, des personnes ressources sont à disposition : médecin du travail, RH de proximité, IEN, assistante sociale. Pour les situations plus complexes, une cellule départementale se réunit régulièrement pour orienter et accompagner au mieux chaque personne qui en fait la demande.
- Dispositif d'accompagnement des personnels : <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/187/article/circulaires-notes-rh-de-proximite-dispositifs-daccompagnement-pour-difficulte-de-sante>
- Les situations qui mettent en jeu la santé ou la sécurité au travail peuvent faire l'objet d'une fiche spécifique (SST), qui sera visée par l'IEN et transmise à la commission départementale représentative (**Comité social - ancien CHSCT**).

Toute situation d'urgence doit être signalée à l'IEN, qui se doit d'apporter une réponse dans les meilleurs délais, avec si besoin, le plein soutien de l'échelon départemental. Le fait établissement est à faire en complément du signalement à l'IEN, mais ne s'y substitue pas.

Il peut arriver que l'IEN, le DASEN souhaite recevoir un enseignant pour préciser une situation, dans un objectif d'échange et de meilleure compréhension. Parfois c'est un besoin de redéfinir le cadre d'action, garant du bon fonctionnement et sécurisant professionnellement. La présence d'un représentant du personnel est souhaitable, car elle permet d'accompagner, de rassurer sur la bienveillance des échanges et l'espace laissé au contradictoire. Encore trop souvent considérée comme descendante, voire à sens unique, cette invitation permet au contraire un échange entre professionnels.

Les priorités de la circonscription pour 2023-2024

En complémentarité des orientations nationales et académiques, les priorités pédagogiques de la circonscription pour cette année 2023/2024 sont les suivantes :

Axe 1 : Engager la réussite de tous les élèves

- Favoriser la construction d'un parcours progressif et cohérent, répondant aux besoins de chaque élève.
- Personnaliser le parcours de chaque élève et améliorer les conditions de réussite de tous.
- Renforcer la continuité pédagogique intra et inter degré
- Promouvoir une culture de l'évaluation au service des apprentissages
- Soutenir et renforcer des apprentissages fondamentaux des élèves

Axe 2 : Formation et accompagnement des enseignants

- Renforcer les compétences professionnelles des enseignants par la formation et l'accompagnement pédagogique.

- Favoriser la participation à des projets d'innovations pédagogiques en lien avec la recherche.

Axe 3 : Favoriser un climat éducatif serein

- Lutter contre toutes les discriminations et le harcèlement
- Travail, échanges constants avec les partenaires de l'école (avec la mairie et les parents notamment)

Fonctionnement

- **Organigramme de la circonscription : Voir ANNEXE 1**
- **Fiches école** : elles seront à compléter et à renvoyer au secrétariat pour le 8 septembre avec toutes les informations demandées (composition des classes, enseignants/AESH/TRB/AED/Service civique rattachés à l'école, néo titulaires...).
- **Réunion des directeurs et concertations pédagogiques**
La réunion des directeurs de la circonscription aura lieu le lundi 11 septembre à 17h30 : le lieu vous sera communiqué par mail très prochainement.
Les temps de concertation au sein des écoles (conseils des maîtres et de cycle), devront se tenir selon un calendrier annuel prévu à l'avance, avec ordre du jour précis. Les conseils de cycle 3 sont à formaliser avec l'équipe enseignante du collège. Il conviendra de transférer les comptes rendus au secrétariat de la circonscription.
- Autorisation d'absence : en dehors des absences « de droit », des autorisations d'absence exceptionnelles peuvent être accordées aux agents du service public dans certains cas. Ces absences ont un impact sur l'organisation du service ou le temps de formation des enseignants. **Toute absence doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès de l'IEN, d'une information auprès du directeur d'école, et doit être accompagnée d'un justificatif.** L'absence peut être accordée avec ou sans solde, ou refusée pour des raisons de service. Pour les absences non prévisibles, le justificatif doit être transmis à l'IEN de circonscription au plus tard 48 heures après l'absence. Pour **toute absence non justifiée 1/30 ième sera retenu sur salaire.**
- **Quelques règles préliminaires et essentielles de communication :**
 - *L'essentiel de la communication s'effectue par courrier électronique. Ce mécanisme permet ainsi de conserver des traces de nos échanges.
 - *Les courriers électroniques à l'attention de l'Inspectrice, Audrey Jay, sont à adresser sur la boîte mail du secrétariat de la circonscription, sauf en cas de nécessité de confidentialité. Les courriers destinés à Madame la Rectrice ou Monsieur le Directeur Académique doivent suivre la voie hiérarchique, par conséquent, sous couvert de l'IEN de la circonscription.
 - *Le numéro de téléphone de l'Inspecteur est communiqué uniquement aux directrices et directeurs d'écoles, aux membres des RASED et aux enseignants référents. Il n'est à utiliser qu'en cas d'urgence et hors des horaires d'ouverture du secrétariat.
 - *Je recevrai les enseignants qui le souhaitent sur rendez-vous, pris par téléphone ou par mail auprès du secrétariat. Je vous remercie de préciser l'objet de votre demande et vos disponibilités.
 - * Tous les courriers seront envoyés aux enseignants sur leur boîte professionnelle : prenom.nom@ ac-grenoble.fr. Toute correspondance envoyée à l'inspection depuis une boîte mail privée ne sera pas traitée.

Personnalisation du parcours de l'élève

L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun.

La personnalisation des parcours scolaires doit garantir la réussite scolaire de chaque élève. La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de l'objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif matérialisée par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Cette différenciation implique l'engagement du maître de la classe ainsi que la mobilisation d'une équipe pédagogique animée par le directeur de l'école. **Elle doit rendre très exceptionnel le recours au redoublement.** C'est pourquoi, dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages, les aides nécessaires doivent lui être apportées dans le cadre du service public de l'éducation.

La première mesure de personnalisation du parcours scolaire à l'école est la pédagogie différenciée mise en œuvre par l'enseignant au quotidien dans la classe. Afin de prévenir l'apparition de difficultés scolaires, tous les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, principalement par la pratique d'une différenciation pédagogique et d'une progression rigoureuse des apprentissages, guidé par une évaluation continue des compétences acquises par chaque élève.

Le pôle ressources de circonscription accompagnera les enseignants à la mise en place d'actions et de mesures adaptées aux difficultés rencontrées.

Le livret de parcours inclusif : Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs

d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est un outil coopératif au service de la réussite des élèves.

Enseignement des langues vivantes

Cet enseignement au programme de l'école est conduit par les enseignants. Une séance quotidienne d'une vingtaine de minutes est privilégiée à l'école élémentaire. A l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. La démarche consiste à exposer régulièrement les élèves à des temps courts et variés durant lesquels le professeur les met au contact des langues.

Dans le cadre du Plan Langues vivantes, les écoles ont la possibilité de s'engager dans un dispositif de type EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère). <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>

La Savoie est impliquée dans ce dispositif avec 3 niveaux de parcours : le niveau 1 invite les enseignants à mener l'enseignement d'une discipline, matière ou domaine d'apprentissage dans la langue étrangère choisie à laquelle s'ajoute 1h30 d'enseignement de la langue vivante du programme officiel.

Ce type de pratique a fait ses preuves et permet aux élèves de progresser fortement dans la maîtrise de la langue vivante étrangère.

Un accompagnement sera mis en place pour les écoles, les enseignants qui souhaitent s'investir dans ce projet, porteur pour les apprentissages des élèves. Vous pouvez dès à présent vous rapprocher de l'inspectrice ou de la conseillère pédagogique Mme Rospars.

Audrey Jay

Inspectrice de l'Education nationale



François COUX

Directeur Académique des services
de l'Education nationale



ANNEXE 1 : Organigramme de la circonscription

Equipe de circonscription :

Audrey Jay	Inspectrice de l'Éducation Nationale
Estelle Rospars	Conseillère pédagogique
Sonia Angonin	Conseillère pédagogique
Matthieu Collin	Conseiller pédagogique
Violaine Detang	Secrétaire de circonscription
Emmanuelle Ledraulec	Enseignante référent
Matthieu Gauche	Enseignant référent
Stéphane Divay	Professeur des écoles maître formateur
Chrystel Michiardi	Directeur référent pour la circonscription
Thomas Perrad	Directeur référent pour la circonscription

Inspection de l'Éducation Nationale Albertville

45 Avenue Jean Jaurès, 73200 Albertville

Tél : 04 79 32 04 08

Vous pourrez trouver toutes les informations pédagogiques et administratives sur le site de la circonscription <https://ien-albertville.web.ac-grenoble.fr/>

ANNEXE 2 : Planning des évaluations d'école par année et par groupement d'école

2023-2024

1. Gilly sur Isère maternelle – Gilly sur Isère élémentaire – Tournon – Verrens Arvey
2. Grésy sur Isère – Frontenex maternelle – Frontenex élémentaire – Saint Vital – Montailleux
3. Notre dame des Millières – Monthion – Saint Hélène sur Isère - Bonvillard – Cléry

2024 -2025

1. Martin Sibille – Champ de mars maternelle – Plaine de Conflans
2. Albert Bar – st Sigismond maternelle
3. Louis pasteur maternelle – Louis pasteur élémentaire – primaire Val des Roses
4. Mercury maternelle – Mercury élémentaire – Villard de Mercury

2025-2026

1. La Bâthie maternelle – la Bâthie élémentaire – Cevins - Tours en Savoie
2. Saint Paul sur Isère – Esserts-Blay – Rognaix
3. Grignon maternelle – Grignon élémentaire
4. Marthod – Venthon – Césarches

2026 -2027

1. Pringolliet maternelle – Pringolliet élémentaire – Alfred Bertrand
2. Héry sur Ugine – Zulberti maternelle – Zulberti élémentaire
3. Flumet – Saint Nicolas la Chapelle – La Gieltaz – Crest-Voland – Notre dame de Bellecombe